

COMPTES HE-ARC 2020 RAPPORTS DE L'ORGANE DE RÉVISION (KPMG)

A / Documents de référence

- Rapport N°21.003 ;
- (a) Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2020 au COSTRA ;
Etats financiers de la HE-Arc 2020 (bilan, compte d'exploitation et les annexes) ;
- (b) Rapport détaillé de l'organe de révision sur les comptes annuels 2020 au COSTRA ;
- (c) Lettre de recommandation des réviseurs (management letter) ;
- Protocole de décision N°21.003.

B / Questions clés

- Acceptez-vous les comptes HE-Arc 2020 ?

C / Proposition

Le Comité de la Direction générale de la Haute École Arc propose au COSTRA :

- De prendre connaissance des états financiers et des rapports de révision et d'accepter les comptes HE-Arc 2020.

D / Exposé des motifs

- cf. les documents de référence.

RAPPORT

POINT 2/ 21.003

Auteur-es : Brigitte Bachelard - Pollen Yang-Kim
Date : 20.05.2021
Destinataires : Comité stratégique de la Haute École Arc
Délai : COSTRA du 10.06.2021

COMPTES HE-ARC 2020 RAPPORTS DE L'ORGANE DE RÉVISION (KPMG)

COMMENTAIRES DES COMPTES 2020

Les comptes 2020 de la HE-Arc respectent le cadre du budget validé par le COSTRA du 14 juin 2019, tout en intégrant les options de bouclage des comptes validées par le COSTRA par voie de circulation en mars 2021, à savoir l'alimentation des différents fonds et réserves de l'excédent budgétaire. Cette décision est principalement motivée par les incertitudes et inquiétudes financières générées par la pandémie de Covid-19 et les effets défavorables annoncés pour les enveloppes relatives à la formation de base pour les années 2021 et suivantes. Par ailleurs, le Comité stratégique étudiera l'opportunité de créer le fonds destiné à l'encouragement de projets entrepreneuriaux d'étudiants-e-s de la HE-Arc.

Le montant des contributions cantonales au titre des CLP respecte également le cadre budgétaire 2020 et il est stable sur les années 2017 à 2020 tel que défini par les cantons BEJUNE.

Le système de financement de la HE-Arc repose sur les subventions publiques provenant de différentes sources (cantons partenaires, HES-SO, SEFRI) et des fonds de tiers. Le modèle de financement par enveloppes (mis en place depuis 2017 selon le plan financier de développement (PFD 2017-2020)), présente pour l'école l'avantage de la stabilité des revenus entre les comptes et le budget.

Pour l'année 2020, l'augmentation du financement de la formation de base HE-Arc s'élève à +1%, calculé sur la base de l'enveloppe 2019 accordée à toutes les filières-sites (à l'exception de celles dont l'écart à la moyenne est supérieur à 5%, ce qui entraîne un gel du financement). Après sa 1^{ère} rentrée en 2018, la nouvelle filière IGI poursuit avec une subvention spécifique en dehors du modèle par enveloppe.

Les activités de Ra&D et les fonds de tiers y relatifs ont pu être réalisées et ont évolué plutôt favorablement. Les formations continues ont été impactées par le contexte de cette année particulière. Quant aux charges, elles sont contenues et ont évolué selon les aléas de cette année, certaines ont été différées ou diminuées en raison des annulations de certaines activités ou événements.

Enfin, l'organe de révision a examiné les comptes 2020 et prorogé la réserve concernant la comptabilisation des charges liées à la recapitalisation des caisses de pensions dans les comptes cantonaux. Concernant la gestion financière interne de l'école, l'organe de révision a relevé une seule nouvelle recommandation, qualifiée d'importance modérée, relative à la documentation et réconciliation des heures imputées aux projets. Ces rapports et différents aspects ont été examinés et discutés avec les contrôleurs des finances cantonales des trois cantons ainsi que l'organe de révision, dans le cadre de la rencontre annuelle.

PRESENTATION SYNTHETIQUE

	Comptes 2020 (CHF)	Budget 2020 (CHF)	Comptes 2019 (CHF)	Ecart budgétaire %	Variation annuelle %
Charges d'exploitation	70 765 025	71 532 769	70 544 497	-1.07%	0.31%
Revenus d'exploitation	(72 023 776)	(71 380 569)	(71 645 242)	0.90%	0.53%
RESULTAT D'EXPLOITATION	(1 258 751)	152 200	(1 100 745)		14.35%
Charges financières	495 391	494 800	571 126	0%	-13.26%
Revenus financiers	(100 102)	(164 000)	(168 014)	-39%	-40.42%
RESULTAT FINANCIER	395 290	330 800	403 112	19%	-1.94%
RESULTAT OPERATIONNEL	(863 462)	483 000	(697 633)		23.77%
Charges extraordinaires	989 302	-	871 053		13.58%
Revenus extraordinaires	(125 840)	(483 000)	(173 420)	-73.95%	-27.44%
RESULTAT EXTRAORDINAIRE	863 462	(483 000)	697 633		23.77%
RESULTAT TOTAL	-	-	-		

PRESENTATION DETAILLEE

	Comptes 2020 (CHF)	Budget 2020 (CHF)	Comptes 2019 (CHF)	Ecart budgétaire %	Variation annuelle %
CHARGES D'EXPLOITATION	70 765 025	71 532 769	70 544 497	-1.07%	0.31%
30 CHARGES DE PERSONNEL	52 056 538	53 045 909	50 779 761	-1.87%	2.51%
31 CHARGES DE BIENS, SERVICES AUTRES CHARGES D'EXPL.	14 596 187	15 107 860	15 969 711	-3.39%	-8.60%
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	1 415 800	1 398 000	1 515 894	1.27%	-6.60%
35 ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET FINANCEMENTS SPECIAUX	-	-	-		
36 CHARGES DE TRANSFERT	43 771	100 000	63 139	-56.23%	-30.68%
37 SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	2 652 729	1 881 000	2 215 993	41.03%	19.71%
REVENUS D'EXPLOITATION	(72 023 776)	(71 380 569)	(71 645 242)	0.90%	0.53%
42 TAXES	(8 037 083)	(8 148 747)	(8 709 921)	-1.37%	-7.72%
43 REVENUS DIVERS	(99 180)	(97 300)	(118 445)	1.93%	-16.26%
45 PRÉLÈVEMENTS SUR LES FONDS ET FIN. SPÉCIAUX	-	-	-		
46 REVENUS DE TRANSFERTS	(61 234 784)	(61 253 522)	(60 600 883)	-0.03%	1.05%
47 SUBVENTIONS À REDISTRIBUER	(2 652 729)	(1 881 000)	(2 215 993)	41.03%	19.71%
RESULTAT D'EXPLOITATION	(1 258 751)	152 200	(1 100 745)		14.35%
34 CHARGES FINANCIÈRES	495 391	494 800	571 126	0.12%	-13.26%
44 REVENUS FINANCIERS	(100 102)	(164 000)	(168 014)	-38.96%	-40.42%
RESULTAT FINANCIER	395 290	330 800	403 112	19.50%	-1.94%
RESULTAT OPERATIONNEL	(863 462)	483 000	(697 633)		23.77%
38 CHARGES EXTRAORDINAIRES	989 302	-	871 053		13.58%
48 REVENUS EXTRAORDINAIRES	(125 840)	(483 000)	(173 420)	-73.95%	-27.44%
RESULTAT EXTRAORDINAIRE	863 462	(483 000)	697 633		23.77%
RESULTAT TOTAL	-	-	-		

REMARQUE CONCERNANT LE RESULTAT ANNUEL

Dans le contexte d'une année perturbée par la pandémie de Covid-19, alternant les activités en présentiel, les cours à distance et le télétravail, les comptes 2020 reflètent un résultat d'exploitation positif, meilleur que le résultat prévu au budget. Cette situation s'explique, d'une part, par des économies des charges d'exploitation qui sont moins élevées que le budget (-1.07%) et, d'autre part, par des revenus d'exploitation qui ont progressé et se révèlent légèrement supérieurs au budget (+0.90%).

Ces deux effets favorables ont permis à la HE-Arc d'alimenter les différents fonds et réserves pour CHF 989'302 qui apparaissent dans les charges extraordinaires. Cette décision a été prise par le COSTRA par voie de circulation:

- Fonds de perfectionnement du personnel : CHF 40'000.- ;
- Fonds de soutien aux publications : CHF 20'000.- ;
- Fonds d'impulsions en matière Ra&D régionale : CHF 390'000.- ;
- Réserve d'atténuation : CHF 539'302.-.

Toutes les informations complémentaires et précises sont reportées dans le rapport des comptes provisoires, les états financiers annuels et les rapports de l'organe de révision en annexe.

FINANCEMENT POUR LES CANTONS

	Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019	Ecart budgétaire	Variation annuelle
	CHF	CHF	CHF	%	%
Contributions directes à la HE-Arc des cantons BEJUNE	9 135 569.00	9 198 334.00	9 170 844.00	-1%	0%
Conditions locales particulières (CLP)	8 248 334.00	8 248 334.00	8 248 334.00	0%	0%
Amortissement du découvert	400 000.00	400 000.00	400 000.00	0%	0%
Indemnités nettes des étudiants du domaine santé	487 235.00	550 000.00	522 510.00	-11%	-7%

Le montant total des contributions cantonales respecte l'enveloppe budgétaire 2020 accordée par le Comité stratégique et demeure donc stable par rapport aux années précédentes afin de répondre aux exigences financières des cantons BEJUNE. Toutefois, il ne permet pas de couvrir l'intégralité des charges relatives aux recapitalisations des caisses de pensions.

Les indemnités HE-Arc Santé ne font pas partie du périmètre d'activité de l'école mais relèvent des fonds de la formation pratique financés par les cantons. Toutefois, pour des raisons pratiques, les cantons en ont délégué la gestion à la HE-Arc. En 2020, ces indemnités nettes se sont par ailleurs révélées 11% inférieures au budget et 7% inférieures aux comptes 2019, ces écarts sont en faveur des cantons.

CANTON DE NEUCHÂTEL

	Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019	Ecart budgétaire	Variation annuelle
	CHF	CHF	CHF	%	%
Contributions directes à la HE-Arc de Neuchâtel	5 497 084.50	5 519 000.00	5 538 271.40	0%	-1%
Conditions locales particulières (CLP)	4 949 000.00	4 949 000.00	4 949 000.00	0%	0%
Amortissement du découvert	240 000.00	240 000.00	240 000.00	0%	0%
Indemnités nettes des étudiants du domaine santé	308 084.50	330 000.00	349 271.40	-7%	-12%

Les contributions cantonales sont conformes à l'enveloppe budgétaire 2020. Les indemnités nettes des étudiants HE-Arc Santé sont inférieures au budget et aux comptes 2019, cette évolution est en faveur du canton.

CANTON DU JURA

	Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019	Ecart budgétaire	Variation annuelle
	CHF	CHF	CHF	%	%
Contributions directes à la HE-Arc du Jura	1 908 817.50	1 949 667.00	1 902 905.60	-2%	0%
Conditions locales particulières (CLP)	1 649 667.00	1 649 667.00	1 649 667.00	0%	0%
Amortissement du découvert	80 000.00	80 000.00	80 000.00	0%	0%
Indemnités nettes des étudiants du domaine santé	179 150.50	220 000.00	173 238.60	-19%	3%

Les contributions cantonales sont conformes à l'enveloppe budgétaire 2020. Les indemnités nettes des étudiants HE-Arc Santé sont légèrement inférieures au budget mais légèrement supérieures aux comptes 2018, cette évolution est en faveur du canton.

CANTON DE BERNE

	Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019	Ecart budgétaire	Variation annuelle
	CHF	CHF	CHF	%	%
Contributions directes à la HE-Arc de Berne	1 729 667.00	1 729 667.00	1 729 667.00	0%	0%
Conditions locales particulières (CLP)	1 649 667.00	1 649 667.00	1 649 667.00	0%	0%
Amortissement du découvert	80 000.00	80 000.00	80 000.00	0%	0%
Indemnités nettes des étudiants du domaine santé	-	-	-	-	-

Les contributions cantonales sont conformes à l'enveloppe budgétaire 2020 et stables par rapport à 2019.

CONCLUSION

Au vu du présent rapport et de ses annexes, la Direction générale de la HE-Arc propose au Comité stratégique d'accepter les comptes HE-Arc 2020.

PROTOCOLE DE DÉCISION

POINT 2/ 21.003

COMPTES HE-ARC 2020 ET RAPPORTS DE L'ORGANE DE RÉVISION (KPMG)

Au vu des documents de référence et du rapport 21.003, le Comité de la Direction générale de la Haute École Arc prie le Comité stratégique de bien vouloir se prononcer sur la question suivante :

- Acceptez-vous les comptes HE-Arc 2020 ?

OUI.

Décisions prises par le Comité stratégique le 10 juin 2021.

Le président du Comité stratégique
de la Haute École Arc

M. Martial Courtet
Ministre de la République du canton du Jura

Neuchâtel, le 10 juin 2021